

DAJI/2014/Décision/Tarifs/07

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «les nouveaux enjeux des compagnies aériennes»

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

*Vu le Code de l'Education, et notamment l'article L. 712-3 et le livre VII de la partie réglementaire,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n° 2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,*

DÉCIDE

Article 1 :

Le Président approuve les tarifs d'inscription au colloque «Les nouveaux enjeux des compagnies aériennes» organisé par l'Institut de Formation Universitaire et de Recherche du Transport Aérien, Faculté de Droit et de Science Politique. Ce colloque aura lieu les 14 et 15 mai 2014 à Aix-en-Provence (Faculté de Droit et de Science Politique).

Ces tarifs d'inscription s'élèvent à :

- 294,00 €,
- 198,00 € pour les partenaires d'IFURTA

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 mars 2014


Yvon Bepland

Président de l'Université d'Aix-Marseille

